

NOTE DE SYNTHESE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025



Après approbation par le Conseil Municipal du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et de l'affectation des résultats, M. le Maire relève les points suivants:

Les charges et recettes de fonctionnement:

En 2025, les charges de fonctionnement ont augmenté de 2,14 % et les produits ont augmenté de 1,44 %.

La légère augmentation des charges est due principalement à l'augmentation des charges de personnel du fait des indices de revalorisation et à l'augmentation de la participation communale au SIVOM de Ry.

L'augmentation des recettes de fonctionnement est principalement due à l'attribution des droits de chasse, à la revalorisation mécanique de l'assiette de la taxe foncière, à l'augmentation du FCTVA et aux revenus des immeubles (location salle des fêtes).

Les efforts de tous pour gérer au mieux les dépenses communales ont permis de dégager un excédent de fonctionnement de 77 363,23 €, sans augmentation des taux de fiscalité locale.

Le résultat de la commune recule légèrement de +78 610,92 € en 2024 à +77 363,23 € en 2025.

Compte tenu du résultat de l'exercice en fonctionnement et des amortissements en cours, notre capacité d'autofinancement brute évolue de 89 962,92 € en 2024 à 89 053,42 € en 2025.

Pour cette année 2025, compte tenu de l'emprunt en cours, la capacité d'autofinancement net est de 77 472,23 €.

Les ressources et les emplois d'investissement:

En 2025, les dépenses d'équipement ont diminué en passant de 48 947,17 € à 34 622,26 €, principalement affectées au remboursement des emprunts, aux travaux de voirie et à l'achat d'un photocopieur.

Compte tenu du résultat de l'exercice de -13 627,05 € et du résultat de clôture de l'exercice précédent de 158 411,00 €, le solde d'exécution d'investissement 2025 est de 144 783,95 €. Les restes à réaliser étant de 301 591,00 €, la section d'investissement nécessite un virement de la section de fonctionnement de 183 872,16 €.

Il est à noter, qu'aucun investissement important ne se fait sans subvention.

Evolution du fonds de roulement et de la trésorerie:

Le fond de roulement sert à compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses. Il évolue de 341 888,00 € en 2024 à 405 624,00 € en 2025, ce qui représente 129 % des dépenses réelles de fonctionnement de l'année 2025 (314 025,00 €), soit 471 jours de charges de fonctionnement.